

dulgence, *toties quoties* ; 2° une indulgence de 7 ans aux récollections mensuelles ; 3° une indulgence plénière à la fin de la retraite annuelle.

« Seigneur Jésus, notre très aimant Rédempteur, Prêtre éternel, qui avez daigné nous appeler vos amis et nous faire participer à votre sacerdoce, nous vous en supplions, jetez sur nous un regard de bonté. Nous sommes à vous ; à jamais nous voulons être à vous. Aussi, puisque vous avez donné au genre humain votre Cœur comme son unique port de salut au milieu de ses maux, nous nous vouons à ce Cœur sacré, nous nous livrons à lui aujourd'hui tout entiers. O vous, qui avez promis aux prêtres, adorateurs de votre Cœur, des fruits abondants dans le ministère divin, nous vous en prions, faites de nous de dignes ouvriers de votre vigne, vraiment humbles et doux, remplis de l'esprit de dévouement et de patience, si embrasés de votre amour que nous ne cessions d'allumer et d'entretenir ce feu de la charité dans les cœurs des fidèles. Remplissez donc notre cœur au brasier du vôtre, et qu'il n'ait désormais qu'un unique souci : procurer votre gloire, et vous gagner ces âmes, rachetées de votre Sang précieux.

« Pitié, ô bon Pasteur, si quelques prêtres, nos frères, s'abandonnant à la vanité de leur sens, ont pu vous attrister, vous et la Sainte Eglise, votre épouse chérie, par une lamentable défection. Donnez-nous de les ramener à vos embrassements, ou du moins d'expier leurs fautes, de réparer le mal, et de consoler par notre propre amour la douleur dont ils vous brisent. Laissez-nous enfin vous adresser la prière d'Augustin : O doux Jésus, vivez en moi ; réchauffez mon cœur à la vive flamme de votre amour, jusqu'à le changer en brasier ; que cet amour ne cesse de brûler sur l'autel de mon cœur ; qu'il embrase mes moëllles ; qu'il étincelle au plus intime de mon âme ; que, jusqu'au dernier jour de ma vie, consommée en sainteté, je sois réuni à vous, qui vivez et régnez, avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

1 juillet 1909. — Indulgence de 100 jours, une fois le jour, à la récitation de la prière suivante : *Jesu Christe, Fili Dei vivi, lux mundi, te adoro, tibi vivo, tibi morior. Amen.*

20 mai 1911. — 300 jours d'indulgence, *toties quoties*, applicable aux défunts, pour la récitation de chacune des deux